

COMMUNE DE BEYNOST	Référence dossier : N° DP00104324A0062	
	Déposé le 13/05/2024, récépissé affiché en Mairie le 17/05/2024	Complété le
	Par: SFR Demeurant à 452 Cours du 3eme millénaire- Parc Techno 69792 SAINT PRIEST Représenté par : BERTI Jean Marc Sur un terrain sis : Chemin Rural La Vache 01700 BEYNOST Refs cadastrales : Section AB-0344	Surface de plancher : Description du projet : Antenne et Clôture

Le Maire,

VU la demande susvisée,

VU le Code de l'Urbanisme, en particulier le livre IV relatif aux constructions, aménagements et démolitions,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16/12/2019, et notamment le règlement de la zone N,

VU le Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé le 16/01/2006,

CONSIDERANT que le terrain est situé en zone N du PLU et Zone Rouge Rg du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) susvisé,

CONSIDERANT qu'en application du règlement du PPRN, Article 1.4.1 « sont interdits, tous les travaux, constructions, installations de quelque nature que ce soit »,

CONSIDERANT que le projet ne respecte pas l'article susvisé,

A R R Ê T E

Article 1 - Il est fait opposition aux travaux objets de la déclaration préalable susvisée

BEYNOST, le 12/06/2024

L'Adjoint au Maire en charge de
l'Urbanisme par délégation
M. AUBERNON Joël

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois à compter de sa notification, pour le pétitionnaire, ou pour les tiers, à compter du premier jour de l'affichage sur le terrain et pendant 2 mois, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte (Monsieur le Maire) ou d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de Lyon.